

Locataire ou propriétaire : vos garanties en un coup d'œil

GARANTIES ET OPTIONS	ESSENTIELLE	CONFORT	CONFORT PLUS
Dégâts des eaux	✓	✓	✓
Incendie et événements assimilés	✓	✓	✓
Événements climatiques	✓	✓	✓
Attentat	✓	✓	✓
Catastrophes naturelles et technologiques	✓	✓	✓
Responsabilité civile	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours	✓	✓	✓
Assistance	✓	✓	✓
Bris de vitre	•	✓	✓
Vol et Vandalisme	•	✓	✓
Vol et casse des objets de loisir	•	•	✓
Dommages électriques	En option	En option	En option
Rééquipement à neuf	En option	En option	En option
Dépannage d'urgence	En option	En option	En option
Jardin	En option	En option	En option
Piscine	En option	En option	En option
Assurance scolaire	En option	En option	En option

Des options qui complètent vos garanties

Ces garanties et options s'appliquent dans les limites définies dans vos Conditions Générales et Spéciales.

Option Dommages électriques

La surtension ou la foudre endommage votre électroménager ? Cette garantie ne Vous laissera pas sans équipement ! Les Dommages causés par une explosion (ou implosion) ou lors d'une surtension sont indemnisés.

Option Rééquipement à neuf

Grâce à l'option Rééquipement à neuf, vos appareils électroménagers et informatiques de moins de 5 ans sont indemnisés à la valeur actuelle du bien neuf au moment du Sinistre. En plus, vos meubles de moins de 2 ans sont également remboursés à la valeur actuelle du bien neuf au moment du Sinistre.

Option Dépannage d'urgence

Porte claquée, apparition de fuites ou panne électrique ? Grâce à cette option, l'Intervention d'un professionnel est rapidement organisée. Cette garantie prend en charge le diagnostic et la réparation de problèmes de serrurerie, d'électricité et de plomberie intérieure.

Option Jardin

Protégez votre jardin, ses arbres et ses équipements par exemple en cas de tempête ou de catastrophe naturelle. Cette garantie indemnise les dégâts causés à votre jardin, son contenu et ses équipements.

Option Piscine

Propriétaire d'une piscine, d'un spa ou d'un jacuzzi ? Garantissez votre bassin et ses accessoires en cas de Sinistre. Cette garantie indemnise les dégâts causés aux piscines, spas, dômes et moteurs par exemple en cas d'événements climatiques comme la grêle.

Option Assurance scolaire

Avec l'option assurance scolaire, protégez vos enfants de 3 à 27 ans lorsqu'ils se blessent tout seul. Elle intervient à l'école comme à la maison, sur le trajet, mais également pour les activités périscolaires et extra-scolaires.

1_VOUS ET VOTRE CONTRAT

QUEL EST L'OBJET DE VOTRE CONTRAT ?

Votre contrat propose de garantir, dans le cadre des garanties et/ou options mentionnées dans vos Conditions Personnelles:

- les Dommages subis par votre habitation et vos biens;
- vos responsabilités civiles lorsque Vous causez des Dommages aux Tiers.

Par ailleurs, Vous bénéficiez:

- d'une Défense Pénale et Recours;
- et d'une assistance juridique en cas de conflit lié à la mise en jeu d'une garantie du présent contrat ou au règlement d'un Sinistre garanti.

2_OÙ S'EXERCENT VOS GARANTIES ?

Dans le tableau ci-dessous, est précisé le lieu où s'applique l'ensemble des garanties et options que Vous avez choisies et qui sont mentionnées dans vos Conditions Personnelles.

GARANTIES ET OPTIONS	AU LIEU D'ASSURANCE	EN FRANCE MÉTROPOLITAINE	DANS LES DROM ET LES PAYS DE L'UE ⁽¹⁾	DANS LE MONDE ENTIER
Dégâts des eaux	✓	●	●	●
Incendie et événements assimilés ⁽³⁾	✓	●	●	●
Événements climatiques	✓	●	●	●
Attentat	✓	●	●	●
Catastrophes naturelles	✓	●	●	●
Catastrophes technologiques	✓	●	●	●
Responsabilité Civile Vie Privée ⁽²⁾	✓	✓	✓ ⁽⁴⁾	●
Responsabilité en tant que locataire, co-propriétaire, propriétaire	✓	●	●	●
Responsabilité en tant que propriétaire non occupant	✓	●	●	●
Responsabilité Civile immeuble	✓	●	●	●
Responsabilité Villégiature	●	✓	✓	✓
Responsabilité Fêtes Familiales	●	✓	●	●
Responsabilité pour le matériel confié dans le cadre de stage d'études	✓	✓	✓	✓
Défense Pénale et Recours ⁽²⁾	✓	✓	✓	●
Assistance	✓	●	●	●
Dommages en Villégiature ⁽²⁾	●	✓	✓	✓
Bris de vitre	✓	●	●	●
Vol et Vandalisme	✓	●	●	●
Vol et casse des objets de loisir	✓	✓	✓	✓
Dommages électriques	✓	●	●	●
Réquipement à neuf	✓	●	●	●
Dépannage d'urgence	✓	●	●	●
Jardin	✓	●	●	●
Piscine	✓	●	●	●
Assurance scolaire ⁽²⁾	●	✓	✓	✓

(1) Dans les départements et régions d'Outre-mer, et dans tous les pays de l'Union Européenne.

(2) Pour des séjours de moins de 3 mois consécutifs.

(3) En cas de décontamination d'un bien immobilier, l'indemnisation des Dommages, y compris les frais de décontamination, ne peut excéder la Valeur vénale du bien contaminé.

(4) Applicable dans les DROM, Pays de l'UE, le Royaume-uni, la Norvège, la Suisse, Monaco, Andorre, L'Islande et le Liechtenstein.